

La Compagnie des ports fait marche arrière

Étel – Fin décembre, et contre toute attente, la Compagnie des ports a déposé un recours contre le plan d'urbanisme, voté en juillet. Laissant planer le doute sur l'exploitation de Porh Billiette.

Le plan local d'urbanisme (Plu), adopté par le conseil municipal le 6 juillet dernier, semblait mettre à l'abri de toute exploitation portuaire Porh Billiette, aussi appelé la crique Rameau.

Située dans le prolongement de l'actuel port de plaisance, la crique est désormais classée zone naturelle de loisirs, empêchant toute nouvelle construction, et limitant son exploitation à la pratique d'activités légères de nautisme.

« Préservé l'authenticité de la Ria est notre souci permanent. C'est un atout naturel sur le grand site duaire, en cours de classement en zone remarquable, qui mérite qu'on le protège parce qu'il est indispensable pour notre avenir et notre développement », assure le maire, Guy Hercend.

Un recours « surprenant »

Clairement positionnée en faveur de la préservation de cette zone, la municipalité ne comprend pas le recours de la Compagnie des ports. « C'est surprenant, mais c'est une procédure qui n'aboutira certainement pas. Nous savions ce que nous faisons en soumettant ce classement. Cette zone entre dans le cadre de Natura 2000. La réaction des habitants et des associa-

tions seraient immédiates. J'invite la Compagnie à faire preuve de sagesse en retirant ce recours », explique le maire.

Une collaboration indispensable

La procédure peut s'étendre sur plusieurs mois, voire années. Entre-temps, le Plu adopté fait foi. La compagnie ne pourra donc pas exploiter la zone autrement que pour des activités légères, et aucune extension du port ne peut être envisagée.

« Étel n'a rien à gagner à être en conflit avec la Compagnie des ports. Nous sommes imbriqués, et je souhaite vivement qu'on continue à travailler ensemble. J'ai confiance parce que nous avons de beaux projets ensemble, comme l'aménagement d'un parking mixte voitures-bateaux, près de la glacière, et l'installation d'une aire de carénage, attendue depuis longtemps. »

La municipalité, forte du pôle nautique, souhaite aussi réfléchir au développement d'activités nautiques dans la zone de la crique.

De son côté, la Compagnie des ports n'a pas souhaité faire de commentaire sur ce recours et un éventuel souhait d'extension du port.



D'après le maire, « le recours n'aboutira pas, il faut s'orienter vers les actions positives qu'on peut mener dans cette zone de loisirs ».

Étel bleu monte au créneau

La réaction a été immédiate du côté d'Étel bleu, association créée à l'initiative d'Étellois inquiets du devenir de la crique Rameau.

« On est furieux », réagissaient ses membres à l'annonce du recours. « On ne comprend pas la démarche de la Compagnie des ports. Elle a eu tout le temps nécessaire pour manifester ses contraintes. Une enquête publique a eu lieu avant le vote du Plu, en juillet dernier. On est en droit de se demander si la Compagnie compte faire passer ses intérêts avant ceux des habitants »,

relève Alain Gautier, président.

L'association redoute le retour d'un projet d'extension du port, entériné avec le vote du Plu. « Il faut que cette zone reste naturelle, avec des activités qui n'impacteront pas l'environnement. Les Étellois n'ont rien à gagner avec une extension du port », rappelle Alain Gautier.

L'association reste donc très vigilante. « On n'acceptera pas un retour en arrière. Pour le moment, on attend et on s'occupe d'informer les Étellois. »